

# De nouveaux rythmes

---

à l'école maternelle

---



**Académie de LILLE**

**Département du Pas de Calais**

**2013- 2014**

# Introduction

---

La semaine de quatre jours mise en place en 2008 a conduit les écoliers français à vivre des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Notre pays cumule ainsi :

- un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE ;
- une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école par semaine, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens ;
- une année scolaire concentrée sur 36 semaines ;
- un volume horaire annuel d'enseignement très important, qui s'élève à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne, selon l'âge des écoliers, au sein de l'OCDE.

Cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. Ce constat est unanimement partagé, des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant aux enseignants, en passant par les parents d'élèves.

*Hubert MONTAGNER, ancien directeur du laboratoire de psycho-physiologie de la Faculté des Sciences de Besançon, et spécialiste reconnu des rythmes biopsychologiques des enfants. Extraits d'un article du Café pédagogique du 17 septembre 2008.*

« Si on se fonde sur les observations filmées tout au long du temps scolaire, **aucun enfant de l'école primaire ne peut être vigilant, attentif, réceptif et disponible pendant cinq heures trente de temps pédagogique**, même quand elles sont interrompues par des moments de détente. »

**Une réceptivité et une disponibilité optimales des élèves se situent entre 9h et 11h et entre 15h et 16h30.** Les signes de fatigue des élèves augmentent entre 9h et 9h30, entre 11h et 11h30 et entre 14h30 et 15h. Deux moments de la journée scolaire se caractérisent par une vigilance nettement plus faible à tous les âges de l'école primaire :

- **à partir de 08h30**, heure d'entrée en classe, il faut entre **30 et 60 minutes pour que les enfants trouvent un niveau de vigilance suffisamment élevé.**
- **à la mi-journée**, entre **12h30 et 14h00**. Cela se caractérise à tous les âges par une dépression de la vigilance corticale, sans relation avec les entrées alimentaires. Chez les enfants d'école maternelle, c'est le temps de la sieste.

**La plage de temps à partir de 16h00-17h00 se prête bien aux activités physiques et sportives.** En effet, elle se caractérise par une augmentation du métabolisme, de la

température corporelle et de la force musculaire, et une optimisation des coordinations motrices.

Ainsi, **la première heure, la mi-journée et le temps postscolaire** (après 16h30, tous les enfants sont fatigués) **ne se prêtent pas à des activités qui nécessitent une forte mobilisation de l'attention** et des ressources intellectuelles.

Ainsi, d'après ces études, il vaut mieux :

**- limiter la journée à 5h d'enseignement maximum**

**- ne pas commencer trop tôt les cours** : débuter vers 9h plutôt que 8h30

**- avoir une longue pause méridienne** (de 2h à 2h30 avec des activités calmes après le déjeuner, ce qui suppose des activités et locaux adaptés) **pour reprendre vers 14h/14h30** (au lieu de 13h30).

**- privilégier les activités sportives ou culturelles** (détente) **après 16h**. Cela permettrait aux associations sportives ou culturelles de **proposer leurs activités en fin d'après-midi à la place du mercredi matin**.

Outre ces recommandations des scientifiques, les résultats des élèves français aux évaluations internationales (PISA, PIRLS...) montrent aussi la nécessité de faire évoluer l'organisation du temps scolaire.



# De nouveaux rythmes pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous

---

La mise en place de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 poursuit avant tout un objectif pédagogique :

- **mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.**

Les nouveaux rythmes scolaires conduisent ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la **programmation des enseignements fondamentaux aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande**, à l'installation d'une nouvelle journée de classe. Une matinée de plus, ce n'est pas rien ! Surtout pour les apprentissages fondamentaux. Travailler le mercredi matin, c'est aussi assurer une continuité des rythmes chrono biologiques pour l'enfant au lieu de créer une rupture dans sa semaine.

La nouvelle organisation du temps scolaire est la suivante :

- une **semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin** ;
- une durée d'enseignement de **5 h 30 maximum par jour** ;
- une demi-journée n'excédant pas 3 h 30 ;
- une **pause méridienne d'au moins 1 h 30** ;
- la **mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.**

Le principe des 9 demi-journées d'enseignement et celui des 24 heures d'enseignement hebdomadaire ne peuvent pas faire l'objet de dérogation.

Les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont amenées à **repenser l'organisation du temps périscolaire.**

Trois grandes tendances peuvent de ce point de vue être observées :

- l'offre périscolaire a été conçue en fonction de l'âge des enfants et en cohérence avec les activités organisées sur le temps scolaire, et souvent dans le cadre de **parcours thématiques proposés aux élèves** et pouvant être modifiés en cours d'année ;
- les communes se sont appuyées sur les équipes municipales et les associations locales afin d'utiliser au mieux les possibilités des territoires, le cas échéant en formalisant les liens dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;

- pour de nombreuses communes, la réforme est **l'occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires avec un projet défini et des intervenants plus qualifiés et plus nombreux pour assurer l'encadrement des enfants.**

À titre d'exemple, on peut citer, parmi les activités périscolaires le plus souvent développées par les municipalités :

- les **activités artistiques** et notamment la musique, la danse, les arts plastiques sous des formes variées, le théâtre (représentations, activités menées en lien avec la classe, montage de spectacle), ou encore les marionnettes ;
- des **activités d'éveil scientifique**, avec l'organisation d'ateliers découvertes ;
- un panel extrêmement large d'**activités sportives** proposées par les animateurs municipaux ou les associations sportives implantées localement (sports collectifs, arts martiaux, natation, etc.) ;
- la **découverte du numérique** ;
- des **activités autour du développement durable, de la biodiversité, de l'équilibre alimentaire** (jardinage, cuisine, etc.) ;
- des **ateliers de jeu** (échecs, dames, jeux de société, etc.).



# Le projet éducatif territorial (PEDT)

---

Le projet éducatif territorial (PEDT), prévu par la loi du 8 juillet 2013, associe la commune, les services de l'État (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...) et les partenaires locaux (associations, institutions culturelles et sportives, etc.). Il a pour but de tirer parti de toutes les ressources du territoire afin d'organiser des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et d'assurer une continuité éducative entre le temps scolaire et temps périscolaire, dans un souci de complémentarité et de qualité. Il prend en compte les besoins spécifiques des jeunes enfants et leur propose des réponses appropriées.

Au niveau départemental, un groupe d'appui interministériel associant la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'éducation nationale, le conseil général et la caisse d'allocation familiale est mis en place pour accompagner l'élaboration des PEDT. Au niveau local, la loi prévoit un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en place du projet.



# Des questions spécifiques pour l'école maternelle

---

Le langage reste une priorité en maternelle, avec en particulier des temps individualisés pour chaque élève. Il va sans dire que cette nouvelle organisation de la journée implique de favoriser la structuration temporelle au travers de l'appropriation de l'emploi du temps quotidien par les élèves.

## La matinée de classe

L'organisation du temps scolaire cherche à privilégier le matin les temps d'apprentissages fondamentaux et des activités du domaine « Agir et s'exprimer avec son corps ».

L'allongement de la matinée et l'installation d'une cinquième matinée de classe sur la semaine amènent les équipes pédagogiques à revoir la répartition des activités sur le temps scolaire et permettent une requalification du temps scolaire.

Plus de temps « efficaces » seront disponibles pour la réalisation d'activités d'apprentissage. Cela suppose ou impose aux enseignants de reconstruire les emplois du temps en veillant à une bonne alternance dans la nature des situations et dans les modalités de travail. Une vigilance particulière doit être portée aux éventuelles demi-journées d'enseignement trop longues, notamment dans le cas de dérogation à la limite de 3h30.

Les pratiques même d'enseignement vont s'en trouver re-questionnées et de nouvelles stratégies seront à inventer pour toujours plus de réussite scolaire. Ainsi, l'organisation par roulement parfois devenu routinier des ateliers en classe maternelle devra être remise à plat et des modalités nouvelles de prise en charge de l'hétérogénéité des élèves et de gestion des regroupements variables d'élèves (à besoins identiques, par compétences ou hétérogènes) seront à élaborer et à expérimenter.

## Le temps de récréation

La journée scolaire ne doit pas excéder 5H15 et la matinée 3h30.

À l'école maternelle, le temps consacré à la récréation et aux servitudes qui l'accompagnent (déshabillage/habillage, déplacements et passage aux toilettes) est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée (article 4 de l'arrêté du 25 janvier 2002).

Sur une matinée de 3H30, les récréations peuvent être plus courtes, échelonnées (en 2 fois), toujours éloignées de la dernière 1/2 heure, pour permettre un véritable temps de structuration

avant l'heure de la sortie. Une matinée ainsi rallongée implique une réflexion d'équipe sur le domaine « Agir et s'exprimer avec son corps » et une éventuelle collation (à la demande, pendant l'accueil).

La sieste étant privilégiée pour les plus jeunes, la récréation peut être écourtée ou supprimée l'après-midi, si le temps de classe est réduit à deux heures ou moins.



## La sieste

### Quelques définitions

- **Repos:** C'est le fait de cesser une activité (travail, exercice physique, occupation) en adoptant une position ou en prenant une autre activité propre à délasser.
- **Sieste:** Temps de repos avec ou sans sommeil qui se prend après le repas de midi.



La sieste est importante car elle permet :

- de répondre à un besoin physiologique fondamental des jeunes enfants. Un tout-petit a besoin d'un minimum de 12 heures de sommeil quotidiennement.
- de contribuer à son équilibre psychologique, moteur, affectif et cognitif.
- à l'enfant d'être dans les meilleures dispositions pour apprendre et découvrir.

À l'école maternelle, la journée est organisée de manière à permettre aux enfants de toute petite et petite sections de faire la sieste juste après le déjeuner.

### Quels enfants sont concernés par la sieste ?

Ce n'est pas une question d'âge ; il est possible que des enfants de petite section répugnent à faire la sieste, alors que d'autres, plus âgés, en tirent profit. On ne saurait contraindre des enfants à rester dans un lieu de repos, s'ils ne dorment pas.

- Les enfants de TPS et PS.
- Dans quelques situations bien repérées (état de fatigue momentané, convalescence, difficultés familiales ponctuelles), les enfants de MS et de GS peuvent se voir proposer un moment de repos. Cela dépend des besoins individuels des enfants : le mois de naissance, par exemple et doit évoluer durant l'année. Il peut être proposé un moment de repos, en début d'année (ce qui n'est pas un temps de sieste) qui n'excédera pas 20 minutes. Les élèves ne sont pas forcément couchés, mais peuvent être regroupés dans un endroit calme pour vivre des activités d'écoute ou de lecture.
- Pour les élèves de grande section, la pratique systématique de la sieste est exclue.

*« L'organisation du temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation; plus souples avec les petits, la gestion du temps devient plus rigoureuse quand les enfants grandissent. » BO hors série N°3 .19 juin 2008.*

L'allongement de la pause méridienne permet aux enfants de TPS et PS, qu'ils déjeunent au restaurant scolaire ou qu'ils rentrent chez eux, d'être couchés au plus tôt. L'organisation est à prévoir avec la collectivité territoriale et les contraintes propres à chaque école.



## Le temps de la sieste

Les chrono biologistes privilégient la sieste positionnée le plus rapidement après le déjeuner, sans attendre la fin de la pause méridienne, ni temps de récréation avant le coucher.

- Le temps d'endormissement ne dépasse pas 20 à 30 minutes. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes a peu de chances de s'endormir et devra être levé et regagner sa classe.
- La durée de sommeil est comprise entre 1h15 et 1h30. Au delà de 2h, l'enfant entame un nouveau cycle de sommeil, le réveil risque d'être difficile. Pour les gros dormeurs, une discussion avec les parents est nécessaire pour mieux connaître le rythme de l'enfant. Durant l'année scolaire, il est nécessaire d'envisager une diminution progressive de la durée de la sieste pour les élèves concernés.

La sieste est un moment éducatif qui doit retenir l'attention des enseignant(e)s si elle se déroule sur le temps scolaire et à l'école. Il fait l'objet de dispositions qui sont présentées au conseil d'école. Si la sieste se vit à l'école, elle est proposée au plus près possible du repas aux enfants qui en éprouvent le besoin.

Ils doivent avoir un « endormissement » calme, dont le rituel est parfaitement établi.

Les élèves sont déshabillés, et leur réveil est échelonné. Ils n'ont pas tous le même temps de repos. Au fur et à mesure qu'ils se réveillent, les enfants sont habillés par les ATSEM, éventuellement par les enseignantes. Selon l'organisation de l'école, ce moment de réveil permet de raconter une histoire, de lire un album, de se rendre dans les ateliers proposés aux enfants qui ne dorment pas. Pour ces derniers, il est nécessaire de prévoir des activités calmes.

## La surveillance

Le temps de sieste débutant pendant la pause méridienne est de la responsabilité des communes. L'organisation de sa surveillance passe sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire. Suivant l'organisation des communes, le personnel peut être différent entre le début et la fin de la prise en charge de la sieste : il s'agit alors de prévoir un cadre pour assurer la sécurité des élèves : établir la liste des élèves présents quotidiennement, l'afficher, la transmettre à qui de droit. La surveillance de la sieste peut être assurée par les ATSEM de l'école.

Il faut aussi se préoccuper des besoins affectifs des enfants en leur expliquant que les personnes qui vont les prendre en charge, peuvent être plurielles. L'enfant doit se sentir en sécurité, et doit être en mesure d'identifier les personnes qui s'occupent de lui.

## Et si l'enfant fait la sieste à la maison

Quelle que soit l'organisation retenue pour l'après-midi, l'école peut offrir des créneaux d'ouverture souples mais définis afin de permettre à l'enfant de profiter du temps d'enseignement qui lui est dû. La famille est autorisée à ramener l'enfant à l'école après la sieste. L'objectif est toutefois au fil de l'année d'amener tous les enfants à passer l'intégralité de la journée de classe à l'école.

### *Dossiers académiques à consulter :*

---

Département de Haute Garonne : Education à la santé – [Le sommeil et le repos à l'école maternelle](#)

Département de Gard : [La sieste à l'école maternelle](#)

Département de Seine St Denis : [La sieste à l'école maternelle](#)

## Les activités de l'après-midi

Il est souhaitable d'empiéter le moins possible sur les temps d'apprentissage, c'est pourquoi il est recommandé de positionner les temps d'activités périscolaires juste après la pause méridienne, et faire débiter la sieste - si besoin - dès la fin du repas.

Dans la mesure où la sieste s'effectue en dehors du temps scolaire, les équipes ont réfléchi aux organisations pédagogiques permettant de dépasser le « plus de maîtres que de classes » résultant de la disponibilité d'enseignants l'après-midi pour accéder à une réflexion ambitieuse sur la gestion conjointe de l'hétérogénéité des élèves.



## En quoi les rythmes nous amènent à réinterroger les pratiques de l'école maternelle, la gestion des temps (sieste, récréation, accueil, ....) et l'exigence scolaire ?

Point de vigilance	Propositions Questions
<b>Centrer sur l'enfant</b>	
<p>Interroger le <b>temps d'accueil</b> (des formats différents le matin et l'après-midi) La pertinence des <b>rituels</b> en début de journée</p> <p><b>Les ateliers</b> : rompre le roulement irréflecti des groupes (sur 5 matinées) Les modalités de regroupement des élèves et la programmation hebdomadaire des activités</p> <p><b>Le carcan de l'organisationnel</b> qui contrarie la qualité pédagogique</p> <p>La pédagogie spécifique de l'école maternelle</p> <p><b>La durée et la place de la récréation</b> (le matin allongé / l'après-midi raccourci)</p> <p>La multiplication des <b>temps stériles</b></p> <p><b>Le passage aux toilettes</b> – une évolution sur le cycle – adultes impliqués – temps consacré passage collectif – respect des besoins des enfants – propreté</p> <p><b>La sieste</b> à la maison et retour après la sieste à l'école</p> <p><b>La responsabilité des enseignants</b></p> <p><b>L'accompagnement des directeurs d'école</b> dans le pilotage et la communication aux partenaires</p> <p><b>Les aménagements et le mobilier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution au fil de l'année</li> <li>• un temps long qui se réduit progressivement (de 45 minutes)</li> <li>• Le contenu de l'accueil en direction des parents, en direction des enfants</li> <li>• Travailler sur la progressivité des apprentissages / la séquence pédagogique pour organiser les apprentissages             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ continuité du cycle / progressivité de l'année</li> </ul> </li> <li>• Un étayage pédagogique des pratiques enseignantes</li> <li>• L'adhésion des ATSEM - conventionnement sur la place et le rôle de chacun – la qualification</li> <li>• Thierry VAAST – Affirmation de principes Charte des ATSEM – fiches poste / lettre de mission</li> <li>• Conduire des formations conjointes enseignants + ATSEM / CNPT formation de 12h binôme enseignant – ATSEM</li> <li>• Actions d'aide à la parentalité</li> </ul>

**Quel est le rôle de l'école en direction des parents : *élucider, valoriser, expliciter le temps de l'école maternelle dans la redéfinition des rythmes***

Point de vigilance	Propositions	Questions
<p><b>La présence des parents lors de l'accueil</b> (en lien avec l'expérience de la classe passerelle)</p> <p><b>Faire comprendre le sens des activités et des apprentissages</b></p> <p><b>La qualité de la sortie de classe et de la reprise des enfants par la famille</b> (de nouveau lien avec l'expérience de la classe passerelle) Installer</p> <p><b>L'accompagnement des directeurs d'école dans la communication</b></p> <p><b>Les Actions Educatives Familiales</b> (travail après l'accueil accompagnement des parents dans le rapport à l'écrit, à la lecture, mettre les parents en confiance) Partenariat avec l'ANLCI</p> <p><b>L'affirmation et le partage des compétences</b> des enseignants et des autres intervenants</p> <p>L'implication de chacun dans l'école - c'est l'affaire de tous</p> <p>Un temps spécifique pour parler de l'enfant, de l'élève et des apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de première scolarisation doit intégrer cette question.</li> <li>• Des ateliers encadrés par les parents</li> <li>• Un objet de formation des enseignants</li> </ul> <p>Un outil de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Cap maternelle</a></li> <li>• Académie de Dijon</li> <li>• Des débats :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ PS entrer à l'école la séparation</li> <li>◦ MS devenir élève</li> <li>◦ GS Entrer dans l'écrit et préparer</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Semaine de l'école maternelle</b> – Donner à voir le temps scolaire et les activités</p>	<p>La présence des parents – le temps permet de toucher tous les parents / fidélisation des parents / pas d'abus – contrat tacite</p> <p>Actuellement temps négligé</p>

## Les activités pédagogiques complémentaires

### Quelle durée ? Quelle fréquence ?

Il est prévu 36 h annualisées et 24 h de réflexion annualisées également. A l'école maternelle, il est souhaitable d'organiser des créneaux de 30 minutes pour respecter les capacités d'attention des élèves. Des APC en-deçà de 30 minutes ne paraissent pas pertinentes. Ce temps peut être massé (par exemple offrir trois créneaux de 30 minutes par semaine durant certaines périodes).

### A quel moment dans la journée ?

Le positionnement reste de la responsabilité de chaque maître mais les APC sont forcément en dehors de la pause méridienne (si sa durée est égale ou inférieure à 1 h 30). Elles peuvent également être placées en dehors des Temps d'Activités Périscolaires.

### Quels contenus ?

Avant de se focaliser sur le temps spécifique des Activités Pédagogiques Complémentaires, il est important de rappeler avec netteté et insistance que :

- La classe est le lieu premier et fondamental de la conduite des apprentissages et aussi bien évidemment de la prévention et de la réponse aux premières difficultés. Ce qui s'y joue, durant la journée scolaire et tout au long de la semaine,
  - entre l'enseignant et les élèves d'une part,
  - entre les élèves d'autre part,est essentiel, déterminant pour tous les élèves et plus particulièrement encore pour les élèves les plus fragiles.

Un enseignant qui sait organiser des situations d'apprentissage, simultanément pour tous et appropriées à chacun dans sa singularité, c'est-à-dire en réponse à ses besoins et à ses compétences, offrira des occasions d'apprendre bien plus efficaces que tout autre dispositif annexe.

- Le concept de **différenciation pédagogique** développé depuis des années est premier et demeure plus que jamais d'actualité. Savoir enseigner, c'est savoir faire apprendre

et cela suppose d'adapter et d'aménager les conditions d'apprentissage pour garantir qu'elles correspondent aux besoins particuliers de chacun.

Nous savons tous qu'il convient pour faire réussir les élèves d'associer et d'articuler l'action et l'aide en classe à la mise en œuvre de dispositifs complémentaires au sein du cycle, de l'école et en prolongement du temps scolaire, non pas dans une simple juxtaposition mais au contraire dans une étroite articulation et avec le souci d'une constante régulation.

Il est souhaitable de favoriser des activités permettant l'anticipation sur des projets, l'investissement des coins jeux et des ateliers de conversation pour acquérir des compétences lexicales et syntaxiques. Bien entendu, les activités papier/crayon (fiches photocopiées) sont à proscrire.

La participation ponctuelle des parents est envisageable pour favoriser une relation de confiance, mieux faire comprendre les attendus de l'école et les accompagner dans le suivi de l'éveil et de la scolarité de leurs enfants.

*Les objectifs particuliers énoncés pour l'école maternelle doivent bien évidemment orienter les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif :*

- favoriser l'éveil de la personnalité des enfants, conforter et stimuler leur développement affectif, sensoriel, moteur, cognitif et social,



- préparer **progressivement** les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire selon des approches éducatives qui visent à développer la confiance en soi et l'envie d'apprendre,



- réduire les inégalités entre élèves,  
• prévenir les difficultés.



*« Il convient aujourd’hui de penser l’articulation entre l’Aide Personnalisée et les Activités Pédagogiques Complémentaires afin de ne pas générer de césure artificielle entre ces deux dispositifs et de soutenir les réponses pédagogiques souvent novatrices élaborées par les enseignants :*

- en prenant en compte les différentes composantes des Activités Pédagogiques Complémentaires,*
- en analysant les éléments transférables de l’Aide Personnalisée vers les Activités Pédagogiques Complémentaires,*
- en distinguant explicitement les Activités Pédagogiques Complémentaires en maternelle et en élémentaire,*
- en envisageant les possibilités de contribution aux parcours culturels et linguistiques dans ce nouveau dispositif,*
- en explorant la question du pilotage (école/circonscription/département), de l’accompagnement et de la formation. »<sup>1</sup>*



---

<sup>1</sup> Extrait du décret n°2013-77 du 24-1-2013 et de la circulaire n° 2013-017 du 6-02-2013 remplacent l’aide personnalisée par des activités pédagogiques complémentaires

## Les temps d'activités périscolaires

Même s'il est de la responsabilité des communes d'organiser les temps d'activités périscolaires, la réflexion sur leurs contenus est à mettre au cœur de la concertation avec les équipes pédagogiques. Il est à noter d'ailleurs que les enseignants peuvent participer à l'animation des temps d'activités périscolaires, et seront alors rémunérés par les communes. Dans ce cadre, les activités proposées ne peuvent pas être un prolongement scolaire.

### Durée

La durée doit être réfléchie pour tenir compte des besoins particuliers des jeunes enfants, 45 minutes pour les plus jeunes par exemple avec un allongement possible pour les plus grands.

### Lieux

Il y aurait tout intérêt à favoriser la fréquentation des coins calmes (BCD, bibliothèques, ...) pour un temps de repos (MS), des activités physiques à l'air libre pour les plus grands dans la cour de récréation, le préau, le terrain de sport tout proche, mais également une salle des sports attenante, un gymnase en cas de pluie, selon l'existence des infrastructures.

### A quel moment dans la journée ?

Dans la mesure du possible, juste après la pause méridienne, en début d'après-midi dans l'objectif de proposer une coupure dans les apprentissages. Ce temps permet aux enfants de faire une pause dans les apprentissages. En TPS/PS et MS, le temps de repos prime sur toute autre activité.

### Quels contenus ?

Ce temps est différent d'un temps de garderie. Les enseignants sont force de proposition de contenus pour harmoniser le PEDT avec le projet d'école, comme par exemple :

- *des temps d'activités motrices*, sans être des situations d'apprentissage, forcément différents de ceux de la classe. Ils peuvent être complémentaires des enseignements (activités avec des roulants), et sécurisés.

- *des temps de lecture* auxquels les intervenants des temps périscolaires sont formés.

- *des temps d'activités artistiques* et notamment la musique, la danse, les arts plastiques sous des formes variées (chants, danses traditionnelles, éveil musical,...), le théâtre

(représentations, activités menées en lien avec la classe, montage de spectacle), ou encore les marionnettes ;

- *des temps d'activités d'éveil scientifique*, avec l'organisation d'ateliers découvertes ;

- *des temps de découverte du numérique* ;

- *des activités autour du développement durable, de la biodiversité, de l'équilibre alimentaire* (jardinage, cuisine, etc.) ;

- *des ateliers de jeu* (jeux de société, jeux à règles, etc.).

Ces activités sont complémentaires des enseignements conduits par les enseignants sur le temps scolaire. La **concertation régulière** entre les équipes pédagogiques et les personnes prenant en charge les enfants est indispensable. Que les temps d'activités périscolaires soient positionnés avant ou après le temps de classe, il s'agit de réfléchir en équipe à une transition qui ait du **sens pour l'élève**.

#### – Quels personnels ?

La concertation régulière entre les équipes pédagogiques et les personnes prenant en charge les enfants est indispensable. Les ATSEM qui, dans certaines communes, pourraient être sollicités pour les TAP, ont des compétences spécifiques leur permettant de favoriser la mise en place d'activités adaptées. Elles ont comme atout supplémentaire de très bien connaître les enfants concernés. Cependant, il faut veiller à ce qu'elles ne proposent sur les temps d'activités périscolaires des activités identiques à celles vécues par les enfants en classe sur le temps scolaire. Cela générerait une dangereuse confusion dans l'esprit des enfants et des familles et se traduirait par un allongement significatif de la charge scolaire.

#### – Quelle transition avec la classe ?

Que les temps d'activités périscolaires soient positionnés avant ou après le temps de classe, il s'agit de réfléchir en équipe à une transition qui ait du sens pour l'élève.

# La question des rythmes appliquée à l'école maternelle

## *Articulation rythmes scolaires et rythmes de l'enfant*

---

**La semaine scolaire s'organise en 9 demi-journées, dont 5 matinées et 4 après-midi**

### Points de vigilance

#### *Raccourcissement de l'après-midi*

- Veiller à un temps d'activité disponible pour les petits et les tout-petits suffisamment significatif.
- Conduire une réflexion sur les groupements respectifs d'élèves et leur prise en charge par les enseignants l'après-midi.
- Saisir l'organisation en 9 demi-journées pour renforcer l'équilibre entre les activités d'expression, de manipulation, corporelles et les activités plus instrumentales et cognitives

Dans le cas où des activités périscolaires sont organisées après la classe, les rencontres entre les enseignants et les parents peuvent être plus rares, les enfants étant remis aux familles par les intervenants.

### Propositions

#### *Affirmer le rôle de pilotage du directeur d'école (organisation de l'école et communication aux partenaires)*

- Revoir l'organisation et le positionnement des récréations.
- Prévoir des activités de plein air.
- Penser et valoriser les activités des plus jeunes.
- Oser, essayer de nouvelles organisations plus adaptées<sup>2</sup>
- Réinterroger le fonctionnement actuel : accueil, rituels, ateliers;

#### *D'une manière générale ce sera l'occasion d'imaginer de nouveaux emplois du temps.*

- Repenser la relation avec les parents tout particulièrement au moment de l'entrée et de la sortie.
- Prévoir les temps de rencontre avec chaque famille : réfléchir aux modalités d'une liaison suffisante

---

<sup>2</sup>Gestion de l'hétérogénéité des élèves

## La redéfinition des rythmes se traduit par un allongement de la matinée

### Points de vigilance

- Un temps de présence plus long.
- Un emploi du temps à bien équilibrer.
- Attention à ne pas faire encore plus massivement des activités instrumentales et cognitives.

### Propositions

- Saisir l'allongement de la matinée pour renforcer l'équilibre entre les activités d'expression, de manipulation, corporelles et les activités plus instrumentales et cognitives.
- Réinterroger le fonctionnement actuel : accueil, rituels, ateliers;
- Repenser la place de la récréation

*D'une manière générale ce sera l'occasion d'imaginer de nouveaux emplois du temps.*

## La redéfinition des rythmes se traduit par un allongement de la pause méridienne

### Points de vigilance

- Cohérence des activités proposées
- Reconnaissance des compétences de chacun
- Intégration de la sieste<sup>3</sup> sur la pause méridienne
- Retour des élèves externes

### Propositions

- Valorisation dans le cadre Projet Éducatif De Territoire : prévoir les modalités de la concertation entre les partenaires.
- Mettre en place un cahier de liaison.
- Laisser toute sa place au jeu, aux activités libres et aux activités calmes
- Organiser :
  - la prise en charge et les modalités de réveil (entre professionnels de la collectivité et de l'école)
  - la rentrée de l'après-midi
  - la tenue rigoureuse du cahier des présences et des absences

---

<sup>3</sup>Pour les enfants ayant besoin de repos

## **La redéfinition des rythmes se traduit par un raccourcissement de la pause méridienne**

### **Points de vigilance**

- Chevauchement de la sieste sur le temps méridien et sur le début de l'après-midi
- Retour des élèves externes

### **Propositions**

- Organiser la prise en charge des élèves lors du coucher et du réveil entre la collectivité territoriale et l'école.
- Organiser :
  - la prise en charge et les modalités de réveil (entre professionnels de la collectivité et de l'école)
  - la rentrée de l'après-midi
  - la tenue rigoureuse du cahier des présences et des absences

## **La redéfinition des rythmes se traduit par un allongement de la journée de l'enfant**

### **Points de vigilance**

- Cohérence des activités proposées
- Reconnaissance des compétences de chacun

### **Propositions**

- Coordination des activités scolaires, des activités pédagogiques complémentaires et des temps d'activités périscolaires
- Mise en place d'un cahier de liaison
- Organisation de temps de concertation

## **La redéfinition des rythmes se traduit par la création de situations périscolaires**

### **Points de vigilance**

- Distribution et exploitation des locaux, des équipements, du matériel pédagogique
- Reconnaissance des compétences de chacun
- Redéfinition des missions de l'TASEM

## Propositions

- Actualiser et assurer les conventionnements nécessaires (espaces, matériels, équipements)
- Actualiser la charte des ATSEM
- Penser en amont des propositions à un temps de concertation au sein de l'équipe pédagogique puis avec la collectivité territoriale.

## La redéfinition des rythmes a des effets sur la relation avec les parents

### Points de vigilance

Dans le cas où des activités périscolaires sont organisées après la classe, les rencontres entre les enseignants et les parents peuvent être plus rares, les enfants étant remis aux familles par les intervenants.

## Propositions

- Réfléchir aux modalités d'une liaison suffisante
- Prévoir les temps de rencontre avec chaque famille : réfléchir aux modalités d'une liaison suffisante



# FICHE 1 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle

**Circonscription :** Arras3

**Commune :** St LAURENT BLANGY

**Caractéristiques du territoire :** urbain hors éducation prioritaire

## L'école

**Horaires des cours :**

Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	8h30-11h45	8h30-11h45	9h-12h	8h30-11h45	8h30-11h45
Pause méridienne	11h45-14h15	11h45-14h15		11h45-14h15	11h45-14h15
Après-midi	14h15-16h15	14h15-16h15		14h15-16h15	14h15-16h15

**Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle (sieste, activités de l'après-midi, récréation) :**

- possibilité donnée aux parents d'amener les élèves de toute petite et petite section à 14h15 ou à 15h selon les besoins de sommeil des enfants
- temps de récréation de 15mn l'après-midi
- activités plus courtes après la récréation de l'après-midi

**Incidences sur le fonctionnement des écoles, sur les pratiques des enseignants : (décloisonnement)**

- En première période, le décloisonnement n'est pas mis en place (gestion du temps avec le lever des petits qui souvent sont réveillés par les arrivées de 14h15)
- Utilisation partagée des locaux
- Temps de récréation nécessaire mais dont le positionnement l'après-midi est encore à ajuster
- Equilibre entre temps du matin et temps de l'après-midi à trouver dans la répartition des activités

## Les Activités Pédagogiques Complémentaires

*Horaires* : 2x 30mn le lundi et le jeudi de 16h20 à 16h50

*Contenus proposés* :

- activités prévues par le projet d'école (langage/vocabulaire dans les différents domaines, jeux mathématiques, expression orale, corporelle)
- aide aux élèves rencontrant des difficultés (langage, graphisme/écriture, phonologie...)

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle* :

- priorité donnée au langage, aux manipulations, au jeu, à l'expression...
- petits groupes (6 à 8)

## Les Temps d'Activités Péri scolaires

*Horaires* : 13h30-14h15 dont 10mn de temps libre afin de libérer les classes (accueil à 14h05)

*Contenus proposés* :

initiation à l'anglais, activités manuelles, activités sportives, relaxation, théâtre

*Existence d'un PEDT* : oui

# FICHE 2 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle

*Circonscription* : Arras 3

*Commune* : Saint Nicolas lez Arras

*Caractéristiques du territoire* : urbain

## L'école

*Horaires des cours* :

Jours	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matinée	8h30 - 11h30				
Pause méridienne	11h30 - 13h30			11h30 - 13h30	
Après-midi	13h30 - 16h00	13h30 - 15h30		13h30 - 16h00	13h30 - 15h30

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle* : (sieste, activités de l'après-midi, récréation)

- Récréation diminuée ou supprimée pour les jours finissant à 15h30.
- Réduction du temps d'activités pour les petits après la sieste.
- Raccourcissement du temps de chaque activité / re-définition des emplois du temps des classes.

*Incidences sur le fonctionnement des écoles, sur les pratiques des enseignants : (décloisonnement)*

- En période 1, les découloisonnements ne sont pas encore mis en place.
- Modification de l'organisation des récréations

### **Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

*Horaires* : mardi de 15h30 à 16h30

*Contenus proposés* :

activités liées au projet d'école (scientifiques, création de jeux, utilisation des coins-jeux et informatique.

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle* :

Toute la classe passe par les activités proposées par l'enseignante.

Travail avec moins d'enfants, ce qui est mieux pour individualiser.

### **Les Temps d'Activités Péri scolaires**

*Horaires* : mardi et vendredi de 15h30 à 17h00.

*Contenus proposés* : activités en lien avec l'école (chant, peinture et sport)

*Existence d'un PEDT* : oui

## **FICHE 3 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle**

**Circonscription** : Etaples

**Commune** : Desvres

### **L'école**

*Horaires des enseignements* :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
Pause méridienne	11h45 14h15	11h45 14h15	11h45	11h45 14h15	11h45 14h15
Après-midi	16h30	16h30		16h30	16h30

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle* : (sieste, activités de l'après-midi, récréation)

- La sieste se déroule pendant les TAP.
- Il y a un accueil possible à 15h pour les élèves faisant la sieste à la maison.
- Il n'y a pas de récréation l'après-midi pour les élèves faisant la sieste.

*Incidences sur le fonctionnement des écoles, sur les pratiques des enseignants : (décloisonnement)*

Les premiers constats sont positifs pour les élèves du point de vue de la vie scolaire, et du comportement en classe et donc un mieux être pour l'entrée dans les apprentissages l'après-midi.

### **Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

*Horaires* : 13h20/14h05 pendant 24 semaines le mardi et le jeudi pour les MS/GS

*Contenus proposés* : Aide aux élèves en difficulté : langue orale et jeux mathématiques

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle* :

Constitution de groupes de besoin

### **Les Temps d'Activités Péri scolaires**

*Horaires* : 13h20/14h05

*Contenus proposés* : APS/Eveil musical/Lecture de contes/Jeux éducatifs

*Existence d'un PEDT* : en cours d'élaboration

## **FICHE 4 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle**

**Circonscription** : Arras1

**Commune** : Arras

**Caractéristiques du territoire** : RRS

### **L'école**

*Horaires des cours* :

Jours	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matinée	8h40 11h40				
Pause méridienne	11h40 14h	11h40 14h		11h40 14h	11h40 14h
Après-midi	14h 16h15	14h 16h15		14h 16h15	14h 16h15

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle : (sieste, activités de l'après-midi, récréation)*

- temps de sieste (tps PS) : un accueil à 13h 15 et à 13h50 au dortoir
- activités en classe à partir de 15h00(lever échelonné)
- une récréation possible d'un quart d'heure suivant l'heure du lever.

*Incidences sur le fonctionnement des écoles, sur les pratiques des enseignants : (décloisonnement)*

Le décloisonnement n'est, en ce début d'année, possible qu'avec les élèves de grande section

après une reprise en main (temps calme) suite au retour des TAP (fatigue ou énervement) du midi.

Ce temps s'impose faute de pouvoir mobiliser les élèves sur les ateliers de l'après-midi.

Début 14h15/20 fin 15h (lever des petits) retour des enseignantes pour le lever et l'accueil des élèves des élèves de petite section.

A ce stade de l'année, les élèves de section ont un besoin plus important de temps de repos au retour de la pause méridienne, leur rythme est donc respecté. Comme les besoins de stimulation en langage sont importants pour ce niveau, (61%) des élèves repérés en difficulté ou fragiles au DPL3, l'équipe engage dès la première période les APC, l'aide de l'enseignante G et le PRE sur des actions pour ces élèves en dehors de ce qui sera initié au sein de la classe. Dans le cadre des TAP, il convient de réfléchir avec la ville au contenu des ateliers sur cette problématique en recherchant une articulation avec le projet d'école.

### Les Activités Pédagogiques Complémentaires

*Horaires : 13h15 13h50* lundi mardi jeudi

*Contenus proposés :* langage oral sur support ludique, imagiers et dispositif dans un coin jeu symbolique.

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle :*

Proposées systématiquement aux élèves repérés par les enseignantes par petit groupe d'élèves sur une période pour les trois séances (massée).

Changement de groupe à chaque période pour que les élèves puissent bénéficier des TAP.

### Les Temps d'Activités Péri scolaires

*Horaires : 13h15 13h50* lundi mardi jeudi vendredi

*Contenus proposés :* relatifs au PEDT établi par la ville (langues, sciences, littérature, sport)

*Existence d'un PEDT :* oui

## FICHE 5 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle

*Circonscription :* Arras 1

*Commune :* Arras

*Caractéristiques du territoire :*

- urbain (au cœur d'un ensemble d'immeubles HLM)
- Population socialement hétérogène

### L'école

*Horaires des cours :*

Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	8H30 11H30	8H30 11H30	8H30 11H30	8H30 11H30	8H30 11H30
Pause méridienne	11H30 13H15	11H30 13H15		11H30 13H15	11H30 13H15

	TAP de 13h15 à 14h	TAP de 13h15 à 14h		TAP de 13h15 à 14h	TAP de 13h15 à 14h
Après-midi	14H 16H15	14H 16H15		14H 16H15	14H 16H15

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle : (sieste, activités de l'après-midi, récréation):*

-Accueil à la sieste dès 13h15 par les ATSEM, (temps mairie) ou de préférence à 15h pour ceux qui font la sieste à la maison. (éviter l'accueil - sieste à 13h50 pour le cycle de sommeil et la tranquillité du dortoir).

- Mise en place d'un temps calme de 14h à 14h15 pour les moyens et les grands (écoute musicale).

Ensuite les jeux, les activités avec manipulation sont privilégiés. Les 5 matinées permettent d'y placer les apprentissages fondamentaux de manière plus efficace.

*Incidences sur le fonctionnement des écoles, sur les pratiques des enseignants : (décloisonnement)*

Le décloisonnement se fait de 14h 15 à 15h par groupe pour de l'initiation à l'anglais (chant, comptine, découverte culturelle) pour les moyens et les grands et TUIC pour les grands. Au-delà du temps scolaire, les ATSEM participent aux TAP.

### **Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

*Horaires : 13h15 14h50 61 fois 35 min*

Réflexion engagée sur le positionnement par rapport aux TAP.

Forte communication et explicitation des différents dispositifs aux parents.

Le temps des APC doit être présenté aux enfants comme un moment de jeux avec la maîtresse et non pas comme du soutien avec une connotation négative.

*Contenus proposés :* jeux de société adaptés à la maternelle. Activité dirigée dans les coins jeux, motricité fine ou globale selon les besoins identifiés.

### **Les Temps d'Activités Péri scolaires**

*Horaires :* 13h15 14h lundi, mardi, jeudi et vendredi.

*Contenus proposés :* Sciences et nature, Langues, Arts et culture, Eveil corporel.

*Existence d'un PEDT :* OUI

## **FICHE 6 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle**

**Circonscription :** ARRAS 1

Commune : ARRAS

Caractéristiques du territoire : école maternelle située en RRS et constituée de deux classes de faible effectif (une classe de TPS/PS et une classe de MS/GS)

### L'école

*Horaires des cours :*

Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	8H30/11H30	8H30/11H30	8H30/11H30	8H30/11H30	8H30/11H30
Pause méridienne	11H30 13H15 TAP de 13h15 à 14h	11H30 13H15 TAP de 13h15 à 14h		11H30 13H15 TAP de 13h15 à 14h	11H30 13H15 TAP de 13h15 à 14h
Après-midi	14H00/16H15	14H00/16H15		14H00/16H15	14H00/16H15

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle : (sieste, activités de l'après-midi, récréation)*

Un accueil est assuré par les ATSEM de l'école pour permettre aux élèves de TPS et de PS d'aller à la sieste de 13h15 à 15h00.

La récréation du matin se déroule de 10h00 à 10h30 et celle de l'après-midi de 15h15 à 15h45. (Les petits restent dans la classe pour un réveil en douceur et des activités calmes)

*Incidences sur le fonctionnement des écoles, sur les pratiques des enseignants : (décloisonnement)*

Sur le temps de la sieste (c'est à dire de 14h00 à 15h00), l'enseignante de la classe des TPS/PS accueille les élèves de MS pour un decloisonnement en découverte du monde.



## Les Activités Pédagogiques Complémentaires

*Horaires* : 16h15/16h45 tous les lundis et jeudis

*Contenus proposés* :

Les APC s'articulent autour de la problématique du langage (axe 1 du projet d'école). Elles visent à :

- Développer les compétences langagières pour comprendre les consignes orales
- Développer le capital lexical
- Développer la sensibilité auditive et phonologique des élèves

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle* :

Les APC sont proposées en fin de journée pour permettre à tous les élèves de moyenne et de grande section de participer à la fois aux APC et aux TAP. En effet, les élèves ne participent qu'exceptionnellement à des activités extra scolaires. La pratique d'activités ludiques et récréatives avec des intervenants extérieurs sur le temps de la pause méridienne ne peut être que bénéfique pour les élèves qui ne connaissent que l'école et la maison.

## Les Temps d'Activités Péri scolaires

*Horaires* : de 13h15 à 14h00

*Contenus proposés* : 4 ateliers sont proposés (un atelier différent chaque jour de la semaine) :

- atelier sciences
- atelier langues étrangères
- atelier arts
- atelier sport

*Existence d'un PEDT* : oui

# FICHE 7 - Mise en place de nouveaux rythmes à l'école maternelle

*Circonscription* : ARRAS 1

*Commune* : ARRAS

*Caractéristiques du territoire* : milieu urbain, milieu socioculturel favorisé

## L'école

*Horaires des cours* :

Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	8h20 11h30				
Pause méridienne	11h30 14h05				
Après-midi	14h05 16h30	14h05 16h30		14h05 16h30	14h05 16h30

## *Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle : (sieste, activités de l'après-midi, récréation)*

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a replacé l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de la réflexion.

L'aménagement du temps de l'enfant et des rythmes scolaires a amené les équipes à dégager deux approches complémentaires, liées, mais qui pour autant peuvent être différenciées :

### ***L'organisation du temps scolaire et de ses rythmes***

---

- Favoriser les créneaux horaires les plus favorables à des apprentissages nouveaux nécessitant de l'attention (fin de matinée, milieu d'après-midi).
- Occuper les moments « moins favorables » à des activités à caractère plus ludique (début de matinée, début d'après-midi) telles que des arts visuels.
- Programmer les récréations à des horaires adéquats (éviter les moments où l'attention des enfants est maximale)
- Apporter une plus grande souplesse quant à la sieste des plus jeunes : permettre à l'enfant de dormir le temps qui lui est nécessaire ; couchés beaucoup plus tôt (12h45), certains enfants se réveillent vers 14h15 / 14h30. Des activités spécifiques doivent donc leur être proposées (moments privilégiés pour raconter une histoire, lire un album avec le petit groupe des premiers réveillés).

### ***la recherche de cohérence entre les différents temps de l'enfant***

---

- les TAP interviennent de 13h30 à 14h15. Problématique : les enfants n'ont pas de coupure depuis leur départ pour le restaurant scolaire et il est difficile de remobiliser leur attention à leur retour en classe. Il a donc fallu privilégier des « temps calmes » à l'accueil (lecture d'album, écoute musicale...)
- Afin de permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire, des échanges réguliers doivent être mis en place avec les différents intervenants (projet commun...)

En conclusion, la mise en place des rythmes scolaires nécessite souplesse, concertation et surtout une réflexion et **une approche globale autour du temps de l'enfant.**  
**« Il convient de penser l'école comme un lieu de vie ET d'éducation » (MEN)**



## Les Activités Pédagogiques Complémentaires

*Horaires : 13h30 14h05*

*Contenus proposés : aides ponctuelles en graphisme, motricité fine, langage (prise de parole, vocabulaire et syntaxe), principe alphabétique, découverte du monde (construction du concept de nombre)*

*Modalités d'adaptation aux besoins des élèves de maternelle : les activités proposées en APC nécessitent une organisation qui ne fatigue pas les enfants et qui favorisent la réussite scolaire (activités à caractère ludique...)*

## Les Temps d'Activités Péri scolaires

*Horaires : 13h30 14h05*

*Contenus proposés : langues (anglais, espagnol, chinois), sciences (5 sens...), arts (arts visuels, musique, danse, cirque ...), sport*

*Existence d'un PEDT : OUI*



# Conclusion

---

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet a été votée et promulguée. Ses objectifs :

- permettre aux élèves de mieux apprendre, pour qu'ils puissent tous réussir,
- former les citoyens de demain.

La priorité est donnée au primaire, car c'est là que tout se joue. Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux et donc aussi celui où les premiers retards apparaissent.

Les nouveaux rythmes scolaires offrent aux écoliers du meilleur temps pour apprendre à lire, à écrire et à compter, mais aussi davantage de temps périscolaire pour s'épanouir en découvrant des activités sportives, artistiques et culturelles.

La loi du 8 juillet 2013 réaffirme également le rôle déterminant de l'école maternelle qui doit à la fois être centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, accorder une importance toute particulière à l'acquisition du langage, et préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire, **sans pour autant les anticiper.**

La refondation de l'école et la redéfinition des rythmes de l'enfant sont donc un magnifique levier pour avancer ensemble au service des valeurs fondamentales de notre école :

- l'équité scolaire
- l'exigence scolaire.

C'est à présent dans les classes et les écoles que se joue la refondation.

